Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_3-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ**

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocation en date du 15 janvier 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Nicolas JAGOUDET ; Didier GRELIER ; Jean-Yves JOSSE ; Martine GOUEDO ; Michel PHILIPPE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Anne VACHON ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Marie-Annick BOUTÉ ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Jean-Michel BARREAU ; Monique GARAUD ; Pierre-Jean JARNO ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË ; Hervé BRULÉ ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Josiane DENIS suppléée par Marie-Annick BOUTÉ.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Fanny LARMET donne pouvoir à Didier GRELIER ; Didier BOURNE donne pouvoir à Solène LE MOING ; Hélène de ROECK donne pouvoir à Monique GARAUD ; Ghislaine de GIVRÉ donne pouvoir à Jean-Michel BARREAU ; Alain HERVÉ donne pouvoir à Patrick LE DIFFON ; Jean-Charles SENTIER donne pouvoir à Annick DELSAUT.

Conseillers communautaires absents :
Kévin ARGENTIN ; Jean-Marc DUBOT ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Michel BERTHO.

Sophie COUTANT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 47
Votants : 53
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

---

OBJET : N°CC-003/2026 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL.

*Rapporteur : Patrick LE DIFFON*

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_3-DE

Par délibérations N°CC-054/2020 du 16 juillet 2020, N°CC-085/2023 du 15 juin 2023 et N°CC-084/2025 du 22 mai 2025, le conseil communautaire a décidé, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au président un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le président. Ces décisions sont les suivantes :

**⇨ Décider de la conclusion, de la révision et de la reconduction du louage de choses, à titre gratuit ou onéreux, sur le domaine public ou privé, pour une durée n'excédant pas douze ans.**

| N° DE LA DÉCISION | DATE DE LA DÉCISION | OBJET DE LA DÉCISION |
|---|---|---|
| N°D-125/2025 | 03/09/2025 | Preneur : CCAS du Rocher Bleu<br>Localisation : salle centrale – Maison de l'Enfance – Josselin<br>Type d'usage : atelier de gymnastique douce<br>Durée : 34 mois, du 05/09/2025 au 07/07/2028 le vendredi (hors vacances scolaires) de 09h00 à 11h00<br>Montant : gratuit. |
| N°D-152/2025 | 07/11/2025 | Preneur : Good Bottle<br>Localisation : atelier relais n°2 – PA des Nouettes – Loyat<br>Type d'usage : négoce de vins et de produits spiritueux<br>Durée : 36 mois, du 14/11/2025 au 13/11/2028<br>Montant : 1ère année = 2,00 € HT/m²/mois ; 2ème année = 2,50 € HT/m²/mois ; 3ème année = 3,00 € HT/m²/mois – 185 m². |
| N°D-153/2025 | 22/10/2025 | Preneur : Adess Centre Bretagne<br>Localisation : pépinière d'entreprises – Ploërmel<br>Type d'usage : développement de l'économie sociale et solidaire en centre Bretagne<br>Durée : 8 mois et 8 jours, du 22/10/2025 au 30/06/2026<br>Montant : 4,00 € HT /m²/mois – 10,81 m². |
| N°D-154/2025 | 20/11/2025 | Preneur : Association Ploërmel Triathlon<br>Localisation : parcelles ZO 224, ZO 225, ZO 381, ZO 382, ZO 383, ZO 384, ZO 385, ZO 387, ZO 435 et ZO 464 – Base de loisirs du Lac au Duc – Taupont<br>Type d'usage : organisation de la 5ème édition du triathlon<br>Durée : la journée du 07/06/2026<br>Montant : gratuit. |
| N°D-155/2025 | 20/11/2025 | Preneur : Conseil Départemental du Morbihan<br>Localisation : parcelle ZO 387 – Base de loisirs du Lac au Duc – Taupont<br>Type d'usage : organisation du Webquest 2026<br>Durée : la journée du 09/06/2026<br>Montant : gratuit. |
| N°D-156/2025 | 20/11/2025 | Preneur : Association La Compagnie du Val Morgane<br>Localisation : parcelle A 560 et local technique – rue de Brocéliande – Tréhorenteuc<br>Type d'usage : organisation du marché de Noël 2025<br>Durée : la journée du 06/12/2025<br>Montant : gratuit. |
| N°D-157/2025 | 20/11/2025 | Preneur : WIMOOV – avenant 5<br>Localisation : pépinière d'entreprises – Ploërmel<br>Type d'usage : conseils en solution de mobilité<br>Objet de l'avenant : prolongation de la convention d'occupation pour une durée de 12 mois, soit du 01/01/2026 au 31/12/2026<br>Autres clauses : inchangées. |

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_3-DE

| | | |
|---|---|---|
| N°D-160/2025 | 01/12/2025 | Bailleur : commune de Ploërmel – avenant 1<br>Preneur : Ploërmel Communauté<br>Localisation : une partie de l'école Françoise Dolto – 2 Rue du 8 Mai 1945 – Ploërmel<br>Type d'usage : installation de services liés à la petite enfance et à l'enfance<br>Objet de l'avenant : modification de l'article 9 « charges » comme suit « en sus de la redevance, le bailleur refacturera au preneur l'ensemble des charges afférentes aux locaux (eau, électricité, etc.), à l'exception de celles exclusivement liées à la cantine (vidange du bac à graisse, nettoyage des hottes, contrôles des équipements de cuisine). Ces charges seront remboursées annuellement par le preneur, sur présentation des justificatifs fournis par le bailleur ».<br>Autres clauses : inchangées. |
| N°D-144/2025<br>N°D-165/2025 | 19/11/2025<br>10/12/2025 | Bailleur : Commune de Taupont<br>Preneur : Ploërmel Communauté<br>Localisation : salles du complexe sportif – Taupont<br>Objet de l'avenant : prolongation de la convention de mise à disposition pour une durée de 11 mois, soit jusqu'au 31/07/2026<br>Type d'usage : relogement de l'association Le Bagad Ploërmel-Kevrenn Blouarzel<br>Autres clauses : inchangées. |
| N°D-171/2025 | 12/12/2025 | Preneur : TRANSPORTS CODREANU<br>Localisation : pépinière d'entreprises – Ploërmel<br>Type d'usage : transports routiers de fret interurbains<br>Durée : 12 mois, du 05/01/2026 au 04/01/2027<br>Montant : 4,00 € HT / m² / mois – 13,77 m². |

⇨ **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit le montant du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

| N° DE LA DÉCISION | DATE DE LA DÉCISION | OBJET DE LA DÉCISION |
|---|---|---|
| N°D-159/2025 | 26/11/2025 | Objet du marché : groupement de commandes pour la location et l'entretien d'articles textiles – avenant 3<br>Lot concerné : 1- vêtements de travail<br>Titulaire : INITIAL SAS (Cléguer, 56)<br>Objet de l'avenant : prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/03/2026 pour la mise en place du nouveau marché<br>Montant initial :<br>- Ploërmel Communauté : 25 000,00 € HT ;<br>- Commune de Mauron : 2 000,00 € HT ;<br>- Commune de Ploërmel : 35 000,00 € HT.<br>Incidences financières : détaillé de la manière suivante :<br>- Ploërmel Communauté : + 2 000,00 € HT ;<br>- Commune de Mauron : + 4 000,00 € HT ;<br>- Commune de Ploërmel : + 10 000,00 € HT.<br>Nouveau montant :<br>- Ploërmel Communauté : 27 000,00 € HT ;<br>- Commune de Mauron : 6 000,00 € HT ;<br>- Commune de Ploërmel : 45 000,00 € HT. |

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_3-DE

| | | |
|---|---|---|
| N°D-161/2025 | 02/12/2025 | Objet du marché : maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées – rue de la gare à Ploërmel<br>Titulaire : ARTELIA (Ploemeur, 56)<br>Montant : 7 600,00 € HT (taux de 3,80%). |
| N°D-162/2025 | 02/12/2025 | Objet du marché : réfection des plages de la piscine de Mauron<br>Titulaire : LE CHENE CONSTRUCTIONS (Val d'Anast, 35)<br>Montant : 152 075,80 € HT. |
| N°D-167/2025 | 10/12/2025 | Objet du marché : AMO pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées – avenant 1<br>Titulaire : SCE (Nantes, 44)<br>Objet de l'avenant : prolongation de la durée des prestations jusqu'au 30/09/2026<br>Montant initial :<br>Tranche ferme : 40 125,00 € HT<br>Tranche optionnelle 1 : 6 045,00 € HT<br>Tranche optionnelle 2 : 8 730,00 € HT<br>Incidences financières : aucune. |
| N°D-168/2025 | 10/12/2025 | Objet du marché : réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées – avenant 1<br>Titulaire : IRH Ingénieur Conseil (Ploemeur, 56)<br>Objet de l'avenant : prolongation de la durée des prestations jusqu'au 30/09/2026<br>Montant initial : 319 820,00 € HT<br>Incidences financières : aucune. |

⇨ Intenter au nom de la Communauté de communes toutes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans toutes les actions intentées contre elle tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions

| N° DE LA DÉCISION | DATE DE LA DÉCISION | OBJET DE LA DÉCISION |
|---|---|---|
| N°D-163/2025<br>N°D-169/2025 | 02/12/2025<br>02/12/2025 | Objet : la coopérative EUREDEN a déposé une requête n°2507822-1 devant le Tribunal administratif de Rennes le 21/11/2025 demandant l'annulation de la délibération du conseil communautaire N°CC-064/2025 du 22/05/2025 portant sur l'exercice du droit de préemption du bien situé rue Gilles Roberval à Ploërmel et cadastré section ZL110<br>Cabinet d'avocats : VALADOU-JOSSELIN associés (Quimper, 29) |

⇨ Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités y afférentes

| N° DE LA DÉCISION | DATE DE LA DÉCISION | OBJET DE LA DÉCISION |
|---|---|---|
| N°D-166/2025 | 10/12/2025 | Objet : remboursement par Groupama d'un montant de 600,00 €, relatif à la casse d'un violoncelle. |

⇨ Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts

| N° DE LA DÉCISION | DATE DE LA DÉCISION | OBJET DE LA DÉCISION |
|---|---|---|
| N°D-164/2025 | 03/12/2025 | Objet de l'emprunt : financement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées |

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260122-CC_20260122_3-DE

| | | |
|---|---|---|
| | | Montant : 1 200 000,00 €<br>Durée : 25 ans<br>Taux variable : livret A + marge 0,50 %. |

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 53
. **Pour** : 53
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 53
. **Majorité absolue** : 27

➢ Compte-tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PREND ACTE** des décisions prises par le président par délégations du conseil.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

Le secrétaire de séance,
Sophie COUTANT

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*